



[www.ades-grenoble.org](http://www.ades-grenoble.org)



[www.lesverts38.org](http://www.lesverts38.org)



[www.alternatifs.org/38](http://www.alternatifs.org/38)

### Conférence de presse du mercredi 10 décembre 2008

## **Non aux violentes hausses d'impôts à Grenoble et à la Métro. Priorité au social et à la solidarité**

En cette période de crise, une majorité des habitants de l'agglomération est en difficulté. Les perspectives sur l'emploi et le pouvoir d'achat sont très sombres.

Le rôle des collectivités publiques locales est d'abord d'assurer des services publics essentiels au plus juste prix afin de permettre à tous les habitants de résister au mieux dans cette période difficile. Evidemment les politiques de prestige, les gaspillages doivent être rapidement abandonnés.

**Tout le monde s'accorde pour rappeler que les impôts locaux sont très injustes** et qu'il ne faudrait les augmenter qu'en cas d'extrême urgence. Pourtant le maire de Grenoble et le Président de la Métro agissent comme si la crise sociale n'était pas là.

Les écologistes et les alternatifs se sont battus depuis de longues années (depuis 1995) pour que la Ville de Grenoble et la Métro modèrent leurs évolutions fiscales. Ils l'ont fait avec succès quand ils étaient dans la majorité. Depuis qu'ils ont été exclus de la Métro et dans la minorité à la Ville, les dérives repartent de plus belle.

**A Grenoble :** Nous avons évité une hausse d'impôt importante au moment du passage de la collecte des ordures ménagères à la Métro en 2005 et l'introduction de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM (taux initial de 2,7 %). Ainsi la fiscalité a suivi l'inflation ce qui est normal pour une ville bien gérée. La situation financière de Grenoble était globalement saine en mars 2008, malgré les désengagements importants de l'Etat depuis des années.

**A la Métro,** Nous avons évité une augmentation trop rapide de la TEOM et l'instauration de la fiscalité mixte, mais nous n'avons pas pu empêcher la Métro de partir dans le surendettement à cause d'une politique dispendieuse et de prestige (Stade, politique économique au profit des grands groupes). Au lieu de reconnaître ses erreurs le Président de la Métro poursuit dans les mêmes erreurs et va les faire payer très cher aux habitants.

A Grenoble et à la Métro nous avons évité des augmentations des tarifs des services publics qui touchent tous les usagers. Ainsi les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont inférieurs en 2008 à ce qu'ils étaient en 1995 (en euros constants).

### Les décisions fiscales pour 2009.

**A Grenoble :** la majorité décide **d'augmenter les taux des impôts locaux de 9 %** (sachant que les bases d'imposition vont évoluer (loi de finance) de 2,5 %).

**Le système de dégrèvement sur la taxe d'habitation ne jouera pas sur cette augmentation.** Ceci signifie que **ce sont les 30 000 ménages les plus modestes qui vont voir l'augmentation la plus forte** de leurs impôts (voir les exemples ci-dessous). Pour les locataires, les augmentations de la taxe foncière seront répercutés par les propriétaires sur les loyers. Les 11 800 ménages totalement exonérés de la TH se verront pénalisés à terme dans leurs loyers.

**A La Métro :** au lieu de faire une politique d'économie et de bonne gestion, **le Président propose une violente augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères TEOM** (sachant qu'il ne peut pas augmenter la Taxe professionnelle). La TEOM a été instaurée en 2005 pour payer une partie seulement du service de collecte, la Métro

voudrait qu'elle paye rapidement l'ensemble des coûts du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. En 2005 le coût de la collecte transféré par les communes était de 15 M€, en 2009 la TEOM rapportera plus de 24,6 M€ et en 2014 elle rapporterait 36,2 M€ avec un taux de 6,6 % sur l'ensemble de l'agglomération. Le taux de Grenoble est de 3,52% en 2008. Avec l'augmentation décidée par le Président pour 2009, ce serait une **augmentation de 190 % pour la TEOM des grenoblois ! Dès 2009 ce serait une augmentation de 47 % !!!**

La loi n'impose pas une convergence des taux sur l'ensemble de l'agglomération, mais par grandes zones. Une zone pourrait regrouper par exemple Grenoble, La Tronche, Corenc et Meylan, comme nous l'avions proposé, évitant ainsi une telle augmentation.

**Ces augmentations de la TEOM sont inacceptables. Il n'y a pas eu et il n'y aura pas d'amélioration du service, il n'y a aucune raison d'augmenter son coût.** La TEOM va augmenter pour payer la mauvaise gestion passée avec des investissements dispendieux, le stade et les dépenses pour une politique économique qui n'est pas du ressort des collectivités mais de l'Etat.

**La Métro veut en plus instaurer une fiscalité mixte**, c'est-à-dire créer une taxe d'habitation TH et une taxe foncière TFB d'agglomération, en plus des taxes actuelles. Les taux seront dès 2009 de 0,562 % pour la TH et de 1,107 % pour la taxe foncière bâti (TFB), ce qui devrait rapporter 8 M€ à la Métro. Ceci est équivalent à une augmentation supplémentaire de 3% de la taxe d'habitation et de la taxe foncière pour les Grenoblois.

Le désengagement de l'Etat était connu de tout le monde durant la campagne électorale. Aucune liste n'a proposé de telles augmentations des impôts et à Grenoble. **M. Destot s'était même engagé dans sa propagande électorale à ne pas augmenter les taux des impôts durant le mandat 2008-2012 !**

Une autre raison est "sortie du chapeau" depuis peu, avec un opportunisme digne d'un camelot de marché, c'est de « gérer l'impact de la crise économique » qui se développe. Or d'une part cet argument ne tient pas quand on regarde le calendrier : les hausses ont été décidées avant que la crise financière frappe fortement à la porte. Et surtout pourquoi ponctionner encore plus les habitants qui ont déjà un problème de pouvoir d'achat et sont frappés par la crise... Le PS-droite raisonne-t'il comme l'UMP désormais ? "Taxons les pauvres, ils sont plus nombreux que les riches" !

Les élus qui siègent dans les majorités du conseil municipal de Grenoble ou au conseil de communauté de la Métro n'ont aucune légitimité pour voter de telles augmentations, d'autant plus que les orientations budgétaires, à la ville comme à l'agglomération, sont mal débattues, sur la base de scénarios qui s'avèrent biaisés et tranchés par avance ; quant aux habitants ils devraient être consultés sur ce changement brutal de politique : **or, aucun débat préalable n'a été organisé avec eux. Il y a beaucoup de mépris dans tout cela. Nous sommes les seuls à organiser le débat public sur ces questions essentielles.**

#### **Conclusion :**

**Les Grenoblois vont voir leurs impôts fonciers augmenter de 13.8 % en 2009 !** Grenoble conforte sa place de leader incontesté pour les impôts foncier des grandes villes.

**Pour la taxe d'habitation les plus modestes vont voir celle-ci augmenter de 15 à 30 %, et ceux qui ne sont pas dégrévés subiront 11,5 % d'augmentation.**

**Et heureusement que le département et la région n'augmenteront pas leurs taux (sachant qu'ils l'ont fait durant le mandat précédent) !**

Il s'agit donc clairement d'une politique anti-sociale.

Par exemple ACTIS, organisme de logement social de Grenoble, qui loge la majorité des ménages aux revenus modestes, va devoir absorber une augmentation de 800 000 euros de taxe foncière sur les 9000 logements de Grenoble soit 90 € par logement ! Alors que certains osent parler de 1 € par mois ou quelques euros par an !!!

#### **Il est possible de ne pas augmenter les impôts à Grenoble et à la Métro.**

**Les écologistes ont de bons arguments pour en débattre avec les Grenoblois et les habitants de l'agglomération.**

- **A Grenoble** nous proposons un budget 2009 sans augmentation des impôts tout en maintenant les efforts sur les services publics essentiels et sur les investissements utiles et durables, et sans augmenter la dette. Le groupe des élus Ecologie et Solidarité proposeront le 15 décembre 2008 des amendements en ce sens au conseil municipal (Voir ci-dessous les grands équilibres budgétaires).

- **A la Métro**, il y a des possibilités de faire rentrer de l'argent dans les caisses : **actuellement la Métro brade la mise à disposition du stade : en toute rigueur elle devrait retrouver 4 M€ de plus chaque année si elle le louait à prix coûtant à la société anonyme GF38, ce que la loi impose.** Les cadeaux au GF38, à Johnny Hallyday... sont payés par les contribuables. Depuis des années nous demandons que la Métro adapte ses investissements à ses possibilités financières. Il faut arrêter de vivre au dessus de ses moyens. L'annuité de la dette égale les dépenses de personnel.

Pour 2009 il n'est pas nécessaire d'augmenter les impôts à condition de diminuer les investissements pour stabiliser la dette, tout en conservant les dépenses pour le logement et les déplacements.

MM. Migaud et Destot amplifient la diminution du pouvoir d'achat et accompagnent le désengagement de l'Etat au lieu de le combattre. **C'est clairement une politique de droite, une politique anti-sociale.**

Nous avons proposé en 2007 l'instauration d'une allocation municipale d'habitation permettant de réduire l'impact de la TEOM pour les ménages modestes (500 000 euros étaient nécessaires). M. Destot ne prévoit qu'une somme de 220 000 € pour aider certains ménages modestes à payer leurs charges, c'est-à-dire moins que les frais de communication pour la fête de la neige, c'est ridicule.

**Nous dénonçons cette politique de droite et les impôts Destot, Migaud, JO, rocade, Giant, stade et nano. En cette période de crise sociale très grave, il y a autre chose à faire.**

### **Non à la partie fixe que la Métro veut instaurer sur l'assainissement en 2009.**

A noter que la Métro veut instaurer en 2009 une partie fixe sur l'assainissement (de 6 € par abonné) et par an à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009), cela est la conséquence du hold up des 3 M€ effectué en 2007 sur le budget annexe du service d'assainissement pour payer la mauvaise gestion de la Métro qui l'avait récupéré sur son budget principal.

L'assainissement était rigoureusement géré et le service avait prévu de mettre de l'argent de côté pour éviter les hausses des tarifs à l'avenir. L'augmentation des redevances d'assainissement est aussi inacceptable : en effet, ce hold up de 3 M€ des usagers, qui pouvait apparaître comme du bidouillage budgétaire hautement contestable (et qui avait été fermement contesté par les élus écologistes de la Métro en 2007 qui n'avaient eu le soutien d'aucun autre élu au conseil de communauté), apparaît maintenant clairement illégal car la ponction des 3 M€ ne pouvait se justifier que si cet argent ne devait pas servir dans l'immédiat.

### **Exemples d'augmentations de la taxe d'habitation à Grenoble en 2009**

situation	revenu mensuel net	valeur locative	TH 2008	TH 2009	augmentation	pourcentage
seul	800	60%	170	214	44	26 %
seul	800	80%	192	234	42	22 %
seul	1300	80%	407	454	47	12 %
seul	1300	60%	295	328	33	11 %
couple 1 enf	1500	80%	295	367	72	24 %
couple 2 enf	1500	80%	153	193	40	26 %
couple	2000	100%	578	678	100	17 %

La valeur locative est prise par rapport à la valeur locative moyenne 2508 € en 2008 à Grenoble

**TAXE FONCIERE appartement moyen à Grenoble**

évolution base 2009/2008 = 2,5 %

		Grenoble	La Métro	Département	Région	Taxe équipement	TEOM	
Base	2008	1254	1254	1254	1254	1254	1254	
Base	2009	1285	1285	1285	1285	1285	1285	
taux	2008		33,7	0	11,81	2,12	0,453	3,52
taux	2009		36,733	1,107	11,81	2,12	0,453	5,06
	Totale							
cotisation	2008	645	422	0	148	26	5	44
	2009	734	472	14	151	27	5	65
<b>évolutions</b>		<b>13,80%</b>	<b>11,85%</b>	<b>infini</b>	<b>2,03%</b>	<b>3,85%</b>	<b>0,00%</b>	<b>47,73%</b>
Frais de gestion	2008	51						
8%	2009	58						
		<b>augmentation</b>		Euros				
<b>Montant impôt</b>	<b>2008</b>	<b>696</b>						
en euros	<b>2009</b>	<b>792</b>	<b>13,80%</b>	<b>96</b>				

## Les budgets alternatifs :

### Ville de Grenoble Budget Principal

En millions d'euros

		<b>Budget Destot</b>	<b>Notre budget</b>
	<b>BP 2008</b>	<b>BP 2009</b>	<b>BP 2009</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Recettes de gestion</b>	<b>256,42</b>	<b>264</b>	<b>254,91</b>
Fiscalité (3 taxes) et compensations	106,27	119,33	110,42
Dotations Métro (AC, DSC)	51,13	51,38	51,20
Dotations Etat (DGF, DSU, DCTP)	50,02	48,96	48,96
Autres recettes (dont TIR)	49,00	44,33	44,33
<b>Dépenses de gestion</b>	<b>219,58</b>	<b>220,46</b>	<b>216,02</b>
Frais de personnel	119,76	119,61	119,61
Transferts	26,81	26,86	26,15
CCAS	20,41	21,63	21,63
Autres dépenses	52,60	52,36	48,63
<b>Epargne de gestion</b>	<b>36,84</b>	<b>43,54</b>	<b>38,89</b>
<b>ANNUITE DE LA DETTE</b>	<b>35,72</b>	<b>36,84</b>	<b>36,16</b>
Frais financiers nets	12,98	13,02	12,34
remboursement en capital	22,74	23,82	23,82
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>1,12</b>	<b>6,7</b>	<b>2,73</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>55,44</b>	<b>44,47</b>	<b>44,47</b>
emprunts nouveaux	21,25	20,67	20,67
ressources propres	34,42	23,83	23,83
Ajustement pour compte de tiers	-0,23	-0,03	-0,03
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>56,56</b>	<b>51,17</b>	<b>47,20</b>
opérations d'équipement	47,67	40,07	38,80
subventions d'équipement	6,37	8,42	5,72
avances versées aux SEM	0,38	0,27	0,27
autres	2,14	2,41	2,41
<b>Dettes au 31-12 de l'année</b>	<b>274,23</b>	<b>271,08</b>	<b>271,08</b>

<b>Budget Métro</b>		<b>2009</b>	<b>2009</b>
		<b>Budget Migaud</b>	<b>Notre Proposition</b>
	BP 2008		
<b>section de fonctionnement</b>			
<b>Recettes</b>	<b>306,6</b>	<b>317,7</b>	<b>309,0</b>
Taxe professionnelle	171,3	169,1	169,1
TEOM	19,1	24,6	19,9
Fiscalité mixte	0,0	8,0	0,0
concours de l'Etat	84,9	84,8	84,8
Autres recettes	31,3	31,2	35,2
<b>Dépenses</b>	<b>288,0</b>	<b>292,0</b>	<b>290,4</b>
AC et DSC	143,0	142,9	142,9
masse salariale	34,2	35,5	35,5
contribution SMTC et SDIS	46,8	49,0	49,0
Autres dépenses	47,6	48,1	46,5
Intérêts de la dette	16,4	16,5	16,5
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>35,0</b>	<b>42,2</b>	<b>35,1</b>
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>18,6</b>	<b>25,7</b>	<b>18,6</b>
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>3,1</b>	<b>8,9</b>	<b>1,8</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>94,7</b>	<b>97,9</b>	<b>57,3</b>
dépenses d'équipement	79,2	80,7	39,9
Autres dépenses	0,1	0,4	0,6
remboursement du capital	15,5	16,8	16,8
<b>Recettes</b>	<b>94,7</b>	<b>97,8</b>	<b>57,3</b>
EPARGNE BRUTE	18,6	25,7	18,6
FCTVA	5,9	3,1	3,1
Subventions	18,6	19,1	13,0
Autres recettes	13,2	5,8	5,8
Emprunt	38,5	44,1	16,8
<b>Dette au 31-12</b>	<b>352,0</b>	<b>379,3</b>	<b>352,0</b>